

Voici quelques unes des questions qui seront soumises à la prochaine réunion du Cercle, qui aura lieu le sept, étant le premier jour de décembre prochain, à Ste-Thérèse de Blainville, savoir :

1° Le droit d'usufruit d'immeubles est il sujet au renouvellement d'enregistrement ?

2°. Le notaire est-il tenu, d'après le nouveau code de procédure, de déposer chez le protonotaire, toutes les procédures qui se rapportent à une licitation volontaire, et de quelle manière et dans quel délai ?

3°. Dans un acte de vente où il est dit simplement que l'acquéreur sera tenu aux charges de droit, sera-t-il tenu aux rentes seigneuriales et aux répartitions d'église déjà existantes ?

4°. Un futur époux peut-il se réserver dans une donation de \$10.000 faite à la future épouse et contenue en leur contrat de mariage, la faculté de garantir telle donation par hypothèque sur le ou les immeubles qu'il pourrait acquérir au cours du mariage ?

Les notaires qui auraient des questions à soumettre, pour la prochaine assemblée, voudront bien les transmettre au soussigné, d'ici au premier de novembre prochain.

J.-E. PARNET,

Secrétaire,

St-Jérôme, Co. Terrebonne.

Le but du cercle des notaires de Terrebonne est celui-ci :

1°. L'avancement de la profession par la discussion entre les Notaires, de questions qui la concernent généralement, et de questions de Loi et de Pratique. 2°. Cimentier l'union qui doit exister entre les Notaires. 3°. Fournir à ceux ci un motif de réunion et l'occasion de se mieux connaître. 4°. L'utilité pratique de ce cercle est encore de protéger les membres de la profession, en adoptant un tarif uniforme, et une procédure à l'avantage de la profession, afin, en autant que possible, d'empêcher les actes sous seing privé, et d'habituer les gens à savoir que les services d'un notaire sont d'une valeur telle que l'on ne doit pas les rabaisser en essayant de se les procurer à vil prix.

Afin d'aider nos confrères qui seraient désireux de se former en association nous donnons les règlements du cercle de Terrebonne :